

Paris, le 07 juin 2019

Pas d'année en autonomie pour les internes sans moyens et en dehors d'une 4^e année dans le DES de médecine générale

Le Syndicat national des enseignants de médecine générale (SNEMG) a pris connaissance de l'amendement¹ adopté récemment par le Sénat dans le cadre du projet de loi d'organisation et de transformation du système de santé.

Cet amendement prévoit que la dernière année du DES de médecine générale soit réalisée en autonomie dans les territoires considérés comme sous denses. Si le SNEMG comprend la préoccupation du législateur à améliorer l'offre de soin, il rappelle que permettre une année en autonomie dans tous les territoires, quels qu'ils soient, constituerait déjà un choc significatif de l'offre de soin. Il n'est pas nécessaire de faire porter aux internes le poids d'erreurs qu'ils n'ont pas commises. Une telle année aurait l'intérêt de permettre aux internes de poursuivre leur formation en intégrant plus de professionnalisation (gestion du cabinet, de la comptabilité, actions au sein de territoires...) tout en conservant un encadrement leur permettant de parfaire leur formation.

Cependant, dans le cadre d'un DES de médecine générale actuellement en 3 ans, cet amendement mettrait en danger l'organisation actuelle des maîtres de stage des universités. Il casserait également la maquette actuelle du 3^e cycle pourtant mise en place récemment et qui est nécessaire à la formation des internes généralistes. Une telle disposition ne pourrait donc voir le jour que dans le cadre d'une 4^e année de médecine générale comme l'ont suggéré les sénateurs dans l'argumentaire de l'amendement. Enfin, il faudrait également accorder à la filière universitaire de médecine générale les moyens qui lui manquent et qui ne lui ont jamais été accordés depuis sa création. A ce titre, le SNEMG rappelle que de lourds dysfonctionnements persistent dans la rémunération des MSU. Il rappelle également qu'il n'existe actuellement qu'un enseignant équivalent temps plein pour 86 internes en médecine générale soit 8 fois moins que pour les autres disciplines médicales. Dans ce contexte, le SNEMG ne comprend pas l'inaction du gouvernement à ce sujet.

Le SNEMG appelle le gouvernement à accorder les moyens nécessaires à la réalisation d'un projet ambitieux de 4^e année dans le DES de médecine générale. C'est uniquement dans ce cadre qu'une année en autonomie des internes en dernière année

1 Sénat. Projet de loi organisation du système de santé. Disponible sur : http://www.senat.fr/amendements/2018-2019/525/Amdt_1.html



Syndicat National des Enseignants de Médecine Générale
155 rue de Charonne - 75000 PARIS
Tél. : 01.75.62.22.90

de professionnalisation permettrait de répondre aux besoins des territoires, des internes et de la population.

**Dr Anas Taha
Président du SNEMG**